

**La commune de Cazouls-les-Béziers  
et Cazouls Info Loisirs**

organisent le

**17<sup>ème</sup> MARCHÉ DE Noël**

Marché Gourmand, Marché d'arts  
Centre F.Mitterrand

**DIMANCHE 8 Décembre 2019**

Marché exclusivement réservé aux Artisans, Producteurs, Créateurs

**TARIF: 15 €/3ml**

Voir le « règlement marché » à signer et à renvoyer  
Inscriptions et renseignements à Cazouls Info Loisirs 04 67 93 78 93  
ou service communication Mairie 04 67 93 61 08  
14 bis Avenue JEAN JAURES  
34370 CAZOULS-LES-BEZIERS  
[officetourismecazouls@orange.fr](mailto:officetourismecazouls@orange.fr)

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Coupon à nous retourner dûment complété avant le 15 novembre 2019  
accompagné du règlement et chèque libellé à l'ordre de « l'Office du Tourisme »

NOM.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Portable..... Courriel.....

Activités:.....

Intérieur..... Extérieur 5€/ml

Électricité:  OUI  NON Autre: .....( préciser)

Réservation ..... pour un linéaire de .....m

Date, signature précédée de la mention « lu et approuvé »

# REGLEMENT

- Article 1 .** Le marché organisé par la commune de Cazouls -les- Beziers et Cazouls Info Loisirs est réservé aux Créateurs: Producteurs du terroir, Producteurs et Professionnels de Bouche. Artisans d'Arts.
- Article 2 .** Le marché se déroule le **DIMANCHE 8 DECEMBRE 2019, Centre F.Mitterrand** à Cazouls les Béziers à l'extérieur et en intérieur,
- Article 3 .** La réservation et le règlement s'effectuent auprès de Cazouls Info Loisirs (ex: l' Office du Tourisme), 14 bis avenue Jean Jaurès 34370 Cazouls les Béziers tel: 04 67 93 78 93 du mardi au samedi 12 h.
- Article 4 .** Les inscriptions sont prises en considération à la réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé, accompagné de ce règlement signé et du paiement par chèque libellé à l'ordre de l'Office du tourisme de Cazouls. Sans appel de notre part votre réservation est effective et conforme à votre demande.
- Article 5 .** Les organisateurs se réservent le droit de refuser un exposant et s'autorisent à vérifier l'origine des objets ou produits exposés et à exiger le retrait du stand si nécessaire. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser toute personne contrevenant au présent règlement, à la bonne moralité et à l'esprit de la manifestation (caractère purement artistique, artisanal).
- Article 6 .** Les horaires sont les suivants : **Arrivée et installation sur le lieu avant 8 heures**  
«**Accueil des exposants dès 7 h** » fin de marché 17 heures. **Accueil public 9h - 17h.**
- Article 7 .** Les exposants s'engagent à arriver aux horaires indiqués. En cas d'absence, la somme engagée reste acquise à l'organisation et l'espace d'exposition peut être cédé à un autre exposant.
- Article 8 .** Il incombe à chaque exposant de se munir du matériel nécessaire pour présenter son travail : stand table, présentoir, parasol uniquement pour les stands à l'extérieur.
- Article 9 .** Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol, accident qui pourrait survenir lors de cette manifestation. L'exposant s'engage à prendre une assurance responsabilité civile couvrant les dommages dont il serait responsable.
- Article 10 .** Aucun véhicule ne devra stationner dans la cour du centre F.Mitterrand ni derrière le stand. ( possibilité de rentrer dans la cour de 7 h à 8 h pour décharger).
- Article 11 .** l'exposant s'engage à être en règle avec son assurance ainsi qu'avec les normes législatives et réglementaires qui régissent sa profession.
- Article 12 .** **Annulation du fait des organisateurs :** En cas d'annulation de la manifestation pour cause d'intempérie, aucun remboursement ne sera effectué.  
**Annulation du fait de l'exposant :** en cas d'annulation moins de **huit jours** avant la manifestation, aucun remboursement ne sera effectué.
- Article 13 .** Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement.

Signature à faire procéder de la mention manuscrite « *Lu et Approuvé* »

Signature :

Date: